

Marsveldplein 2 Place du Champ de Mars 1050 Brussels t +32 2 680 06 68 info@febelgra.be www.febelgra.be



# MODE D'EMPLOI ATTESTATION DE REMBOURSEMENT DU COÛT DE L'ASSIMIALATION DE 50 JOURS DE CT POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE COVID-19 POUR LA PRIME DE FIN D'ANNÉE DES OUVRIERS RESSORTANT DE LA CP 130 (CCT dd. 20.10.2022)

# PARTIE 1: ENTREPRISE ET INFORMATIONS DE CONTACT

Tous les champs doivent être impérativement remplis. Ceci est important pour le bon traitement de votre dossier.

### PARTIE 2: DONNÉES CONCERNANT LE TRAVAILLEUR ET CALCUL DU COÛT

Le remboursement du coût de l'assimilation n'est d'application que pour les <u>ouvriers de la CP 130</u> et ne concerne pas les employés (CP 200).

Les employés ne peuvent pas figurer sur la liste.

RUBRIQUE	DÉNOMINATION	EXPLICATION	EXEMPLES
A	Fraction	Veuillez indiquer le ratio Q/S¹- par	Un ouvrier a travaillé à temps plein
	d'occupation	ouvrier.	37/37 du 01.01.2022 jusqu'au 31.03.2022
			inclus et il a pris un crédit temps àpd
		Pour les ouvriers qui ont modifié	01.04.2022 et a travaillé en 29,6/37
		leur durée de travail en cours	(80%).
		d'année en raison d'un crédit-	Faites le calcul suivant (37/37 x 3/12 ) +
		temps, d'un congé parental ou	(29,6/37 x 9/12) = 0,85 x 37 = 31,45. La
		d'une réduction contractuelle de la	durée de travail de cet ouvrier est de
		durée de travail, c'est la durée	31,45/37.
		moyenne de travail pour la période	
		de référence (01.01.2022 -	
		31.12.2022) qui peut être indiquée.	
В	Régime de travail	Cette valeur est générée	
		automatiquement.	
C&D	Date d'entrée en	Date d'entrée en service et de	
	service 2022	sortie de service uniquement si	
	Date de sortie de	l'ouvrier est <u>entré</u> ou <u>sorti</u> de	
	service 2022	service au cours de l'année 2022.	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Q: la durée moyenne normale de travail hebdomadaire du travailleur (y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une diminution de la durée du travail)

S: la durée moyenne normale de travail hebdomadaire d'un travailleur à temps plein d (y compris le repos compensatoire rémunéré dans le cadre d'une diminution de la durée du travail)

-	D: 1 C		1111
E	Prime de fin	Il s'agit de la prime brute de fin	1. L'ouvrier A
	d'année 2022	d'année que l'ouvrier a perçue en	a un salaire horaire de 18,2616 EUR et a
	(PFA) effective	décembre 2022.	travaillé à temps plein en semaine de 37
	brute octroyée		heures en 2022. Il totalise également
			1924 heures de travail et heures
			assimilées.
			Sa prime de fin d'année effective brute
			octroyée s'élève à :
			18,2616 x 160 = <b>2.921,86</b> EUR
			2. L'ouvrier B
			a un salaire horaire de 18,2616 EUR et a
			travaillé à temps partiel en semaine de
			19 heures en 2022 (19/37). Il totalise
			également 988 heures de travail et
			heures assimilées.
			Sa prime de fin d'année effective brute
			octroyée s'élève à :
			$(18,2616 \times 160) \times \frac{988}{1924} = 1.500,41 \text{ EUR}$
			3. L'ouvrier C
			a un salaire horaire de 18,2616 EUR et a
			travaillé à temps partiel en semaine de
			19 heures en 2022 (19/37).
			Il totalise également 250 heures de
			chômage temporaire pour force
			majeure Covid-19.
			Il totalise également 928 <sup>2</sup> heures de
			travail et heures assimilées.
			Sa prime de fin d'année effective brute
			octroyée s'élève à :
			·
			$(18,2616 \times 160) \times \frac{928}{1924} = 1.409,29 \text{ EUR}$
F	Nombre d'heures	Le nombre total d'heures de	
	total de CT pour	chômage temporaire pour force	
	force majeure	majeure Covid-19 doit être saisi	
	Covid-19	pour l'année calendrier 2022 (sans	
		maximum).	
	1		

 $<sup>^2</sup>$  selon son régime de travail, un maximum de 190 heures (370 x 19/37) CT pour force majeure est assimilé. 60 heures (250 – 190) ne sont donc pas assimilées.

G	Nombre d'heures maximum selon le régime de travail	Cette valeur est générée automatiquement. automatiquement sur la base d'une formule.	Le nombre maximal d'heures varie en fonction de la durée hebdomadaire de travail.  Pour un ouvrier à temps plein dans une semaine de 40 heures, vous pouvez récupérer jusqu'à 400 heures de chômage temporaire pour cause de force majeure Covid-19.  Dans une semaine de 39 heures, cela devient 390 heures, dans une semaine de 38 heures 380 heures et dans une semaine de 37 heures 370 heures.
			Pour un emploi à temps partiel (18,5/37), vous pouvez récupérer un maximum de 185 heures.
Н	Nombre d'heures	Cette valeur est générée	
	assimilées	automatiquement.	
	Nombre d'heures	Sont assimilés à des jours de travail	Les heures de travail et assimilées
	de travail et d'heures	effectifs pour la prime de fin d'année :	doivent être identiques aux heures du
			compteur ayant servi au calcul de la
	assimilées à la PFA 2022	<ul> <li>Les jours de congés annuels et les jours fériés conventionnels légaux ou leurs jours de remplacement;</li> <li>Les douze premiers mois d'absence à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle donnant lieu à indemnisation;</li> <li>Par année civile, les 50 premiers jours de maladie couverts par un certificat médical;</li> <li>Les jours d'absences justifiées, à concurrence de 10 jours par an, comme définis dans la CCT sous la rubrique contrat collectif;</li> <li>Les jours de congéséducation payés;</li> <li>Les 50 premiers jours de chômage temporaire pour raisons économiques complet et tous les jours de chômage temporaire pour</li> </ul>	prime de fin d'année 2021 effective brute octroyée (Rubrique E).  Reprenons les exemples de la rubrique E:  L'ouvrier A  a un salaire horaire de 18,2616 EUR et a travaillé à temps plein en semaine de 37 heures en 2022. Il totalise également 1924 heures de travail et heures assimilées.  Sa prime de fin d'année effective brute octroyée s'élève à : 18,2616 x 160 = 2.921,86 EUR  → le nombre d'heures de travail et d'heures assimilées est de 1924 h.  L'ouvrier B  a un salaire horaire de 18,2616 EUR et a travaillé à temps partiel en semaine de 19 heures en 2022 (19/37). Il totalise également 988 heures de travail et heures assimilées.

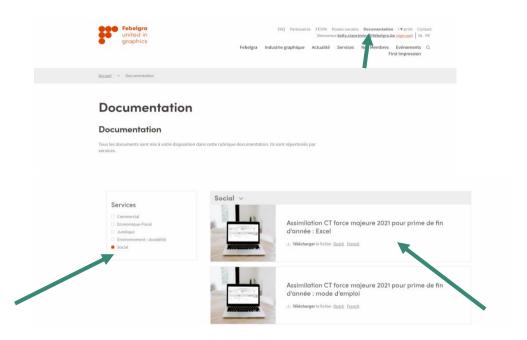
		raisons économiques partiel;  La période couverte par l'indemnité de rupture en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur;  Les 50 premiers jours de chômage temporaire pour force majeure Covid-19 ( CCT du 20.10.2022) entre le 01.01.2022 et le 30.06.2022.	Sa prime de fin d'année effective brute octroyée s'élève à :  (18,2616 x 160) x 988/1924 = 1.500,41 EUR  → le nombre d'heures de travail et d'heures assimilées est de 988 h.  → 1924 est le nombre d'heures de travail et d'heures assimilées en régime à temps plein (semaine de 37h.)  L'ouvrier C  Dans ce 3e exemple de la rubrique E  → le nombre d'heures de travail et d'heures assimilées est de 988 h.
J	Coût des heures	Cette valeur est générée	Le coût de l'assimilation de chômage
	assimilées	automatiquement.	temporaire pour cause de force majeure
			Covid-19 que vous pouvez récupérer par
			ouvrier.

# PARTIE 3: DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

- Déclaration sur l'honneur à remplir par la personne remplissant l'attestation.
- Remplir la date d'établissement de l'attestation.
- Signature de l'employeur ou numéro su secrétariat social agréé (SSA). Si la signature n'est pas possible la signature électronique est également acceptée.

#### Où pouvez-vous trouver l'attestation?

Sur le site web de Febelgra, sous "Documentation", rubrique services → Social:



#### Les documents ont été envoyés par e-mail, faut-il également les envoyer par la poste?

Non, si l'attestation a été remplie et signée conformément à toutes les directives reprises cidessus, il n'est pas nécessaire de l'envoyer par la poste.

#### Vais-je recevoir un accusé de réception de mon e-mail?

Non, nous traitons les attestations périodiquement. Vous serez contacté en cas de questions et vous serez informés lorsque l'attestation aura été traitée.

#### Dans quel délai après réception des documents le paiement aura-t-il lieu ?

L'attestation sera traitée au maximum dans les 2 mois suivant sa réception.

## Jusqu'à quelle date peut-on soumettre l'attestation?

Au plus tard le 30.06.2023.

# Mon entreprise n'est pas membre de Febelgra, ai-je également droit à un remboursement ?

Oui, cette mesure s'applique à tous les imprimeries commerciales du secteur graphique (CP 130) à l'exception des journaux.

# Qui puis-je contacter pour toutes mes questions concernant le remboursement?

Kelly Ciancimino via e-mail kelly.ciancimino@febelgra.be ou par téléphone au 02/680.06.67